

	Le balayage humide	
	Ne pas compléter - Entité	PROJET

I – PERSONNELS CONCERNES _____

Tout personnel habilité à réaliser cet entretien.

II - HISTORIQUE DES MODIFICATIONS _____

Révision triennale.

III – PERSONNES A L'INITIATIVE _____

Direction des Achats de la Logistique et du Patrimoine - Service de prévention du risque infectieux

IV - OBJECTIFS _____

Récupérer les salissures non adhérentes sur les sols secs et lisses.

Elimination de 90% des poussières en limitant leur mise en suspension dans l'atmosphère.

Remarque : - Effectuer le balayage humide toujours avant un lavage
- Ne pas mettre plusieurs gazes en même temps

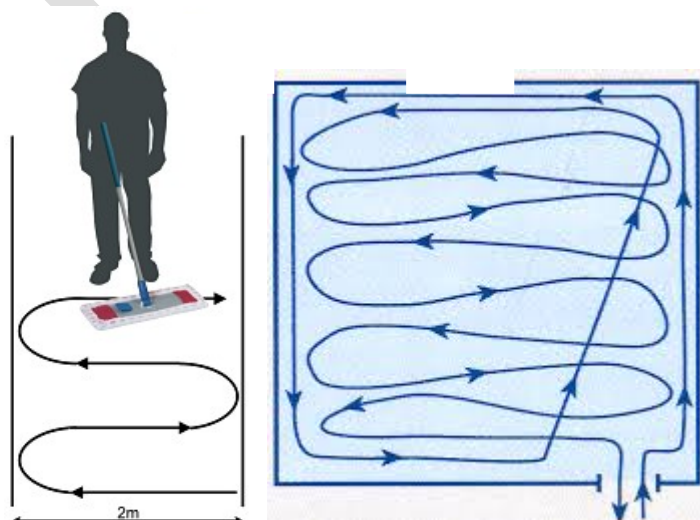
V – MATERIEL - PRODUIT _____

- Balai trapèze et gaze à usage unique (1 gaze / pièce).
- Pelle en plastique
- Gant Usage Unique
- Produit Hydro alcoolique
- Sac DAOM

VI - TECHNIQUE _____

Méthode dite à la « godille » : S'applique aux petites surfaces ou aux surfaces encombrées.

- Positionner la gaze au sol → mettre le balai dessus → fixer la gaze dans les encoches.
- Commencer derrière la porte → Continuer le long des plinthes pour réaliser le détournement de la pièce.
- Partir du fond de la pièce tout en reculant vers la porte en effectuant des « S ».
- A la fin du balayage, détacher la gaze du balai → récupérer les poussières avec la gaze → pousser les déchets dans la pelle avec la gaze.
- Eliminer la gaze dans le sac DAOM

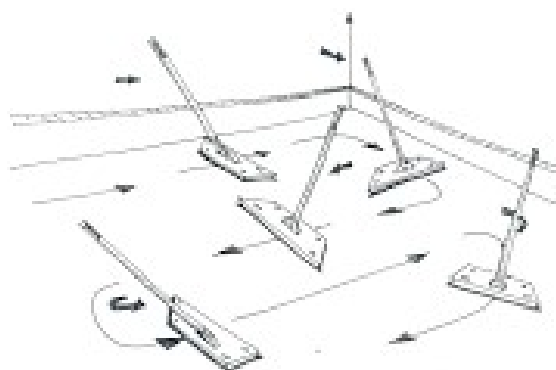


Ne pas compléter Ne pas compléter	Ne pas compléter Ne pas compléter	Ne pas compléter Ne pas compléter	Version N° version <i>Page 1/2</i>
			Applicable à partir du Date

	Le balayage humide	
	Ne pas compléter - Entité	PROJET

Méthode dite « au poussé » : S'applique aux grandes surfaces (couloirs) ou aux surfaces non encombrées.

- Positionner la gaze au sol → mettre le balai dessus → fixer la gaze dans les encoches.
- Commencer le long d'une plinthe en poussant le balai devant soi → revenir au point de départ en faisant une bande parallèle et ainsi de suite
- A la fin du balayage, détacher la gaze du balai → récupérer les poussières avec la gaze → pousser les déchets dans la pelle avec la gaze.
- Eliminer la gaze dans le sac DAOM



Attention :

**Ne jamais soulever le balai du sol
La gaze remplace la balayette, interdite en milieu hospitalier**

VII - ENTRETIEN

L'entretien du matériel est à la charge du personnel utilisateur.

Les gazes à usage unique sont éliminées dans le sac à déchets domestiques (DAOM).

Le balai trapèze et la pelle doivent être nettoyés-désinfectés à la fin du travail avant leur rangement.

Ne pas compléter Ne pas compléter	Ne pas compléter Ne pas compléter	Ne pas compléter Ne pas compléter	Version N° version	Page 2/2
			Applicable à partir du Date	